



Strasbourg, le 30 septembre 2004
[tpvs10f_2004.doc]

T-PVS (2004) 10

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

Réunion du Bureau

Strasbourg, le 10 septembre 2004

RAPPORT DE LA REUNION

*Note du Secrétariat
établie par
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

1. Adoption de l'ordre du jour

M^{me} Ilona Jepsen (Lettonie), Présidente du Comité permanent de la Convention de Berne, ouvre la réunion organisée le 10 septembre 2004. Elle souhaite la bienvenue aux deux autres membres du Bureau : M^{me} Véronique Herrenschildt (France, Vice-Présidente) et M Patrick Van Klaveren (Monaco), ainsi qu'aux représentants du Secrétariat.

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe 1.

La liste des participants fait l'objet de l'annexe 2.

2. Préparation du 25^e anniversaire de la convention

Le Secrétariat présente le projet de programme de la journée de célébration du 25^e anniversaire qui aura lieu le 30 novembre 2004. Il comportera deux parties : l'une rétrospective et l'autre prospective, avec un projet de déclaration.

Outre les participants du Comité permanent, des personnalités ayant marqué les travaux de la convention seront invitées.

Des contacts ont été pris avec la ville de Strasbourg et les Présidents des Conseils général et régional pour les associer à l'événement.

Au terme de la journée, une réception sera offerte par la Représentation permanente de la Suisse.

Le Bureau approuve le programme tel que conçu. La présentation du projet de déclaration constituant le point fort de cette journée, il est d'avis qu'il conviendrait de procéder à une consultation préalable par écrit afin d'être en mesure de valider le texte avant le 30 novembre en vue de sa distribution aux participants et aux journalistes.

Il charge le Secrétariat de l'envoyer pour commentaires.

3. Evolution du Programme d'activités 2004

Le Secrétariat informe le Bureau de l'état d'avancement des travaux.

a. Suivi de l'application juridique de la convention

Un rapport portant sur la mise en œuvre de la convention en Hongrie est en cours de rédaction.

b. Conservation des habitats naturels – Réseau Emerald

Le programme de projets pilotes se poursuit. A ce jour, 25 projets pilotes ont été lancés en Europe et en Afrique.

- Un atelier de lancement a été organisé les 24 et 25 mai 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- Des invitations ont été adressées à l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et Monténégro ainsi qu'à la Tunisie, pour se joindre au programme ;
- La préparation d'un projet pilote au Bélarus est en bonne voie ;
- La Tunisie a confirmé son intention de tenir une réunion sur le développement du Réseau en Afrique ; celle-ci pourrait avoir lieu en 2006 ;
- L'Agence européenne pour l'Environnement a proposé de contribuer au lancement du Réseau dans 5 pays des Balkans afin d'assurer une cohérence avec Natura 2000 ;
- La réunion conjointe des Réseaux écologiques (Groupe d'experts sur l'établissement du Réseau Emerald et Comité d'experts pour la constitution du Réseau écologique paneuropéen) se tiendra à Cracovie les 5 et 6 octobre 2004 à l'invitation des autorités polonaises ; le développement du Réseau sera au centre des discussions.

Le Bureau note avec intérêt le développement du Réseau et invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Réseau. Il se demande, pour les pays (pays nordiques) qui ne sont pas en mesure de le faire pour des raisons de contraintes administratives, s'il n'y aurait pas lieu d'envisager un stade intermédiaire avant la désignation officielle.

Il se félicite de la coopération avec l'Agence européenne pour l'Environnement et le Centre thématique de Paris qui gère les données.

c. Suivi des espèces et incitation à la conservation

- *Espèces exotiques envahissantes*

Une réunion s'est tenue à Paris le 17 mai 2004 avec les consultants. La priorité a été donnée en 2004 à la définition d'actions destinées à faire connaître la Stratégie européenne aux différents milieux concernés et à favoriser sa mise en œuvre dans les pays. Elle sera présentée à la réunion Planta Europa (septembre 2004) et au Séminaire de Cracovie (octobre 2004). En 2005, un effort particulier sera déployé pour les pays méditerranéens. Le Groupe d'experts se réunira à Majorque.

Il est prévu d'organiser en 2006 un symposium en Italie.

Le Bureau prend acte des informations présentées et souligne qu'il s'agit d'un thème transversal qui requiert la coopération des différents ministères et une coordination entre les points focaux des différentes conventions.

- *Conservation des invertébrés*

Une stratégie européenne de conservation des invertébrés est en préparation. Un premier projet sera examiné en 2005. Cette activité est menée en coopération avec la *European Invertebrate Survey* (EIS).

- *Conservation des grands carnivores*

La brochure sur les grands carnivores sera publiée dans la Série Questions-Réponses.

Une réunion du Groupe restreint de la *Large Carnivore Initiative for Europe* (LCIE) a eu lieu en Bavière les 23 et 24 avril 2004. Il a été décidé d'élargir le réseau vers la Turquie.

L'Union européenne financera un important projet destiné à réduire les conflits entre les grands carnivores et l'élevage.

La prochaine réunion du Groupe SCALP aura lieu du 13 au 16 octobre 2004 à Tarvisio-Malborghetto (Italie).

En ce qui concerne le Lynx ibérique, le nouveau Gouvernement espagnol a annoncé son intention de ne pas modifier les orientations prises par le gouvernement précédent. Une nouvelle visite aura lieu en octobre 2004 avec pour objectif d'étudier l'application de l'accord signé entre le Gouvernement central et l'Andalousie visant, notamment, la mise en œuvre du plan de reproduction en captivité.

Un séminaire est prévu en 2005 en Slovénie sur le thème de la gestion transfrontalière des populations de grands carnivores.

- *Conservation du hamster*

La 12^e réunion du Groupe de travail international sur le Grand hamster se tiendra au Conseil de l'Europe les 16 et 17 octobre, financée en partie par la convention. Ses travaux seront communiqués au Comité permanent.

- *Conservation des plantes*

La prochaine réunion du Groupe d'experts sur la conservation des plantes sera organisée dans le cadre de la Conférence Planta Europa qui aura lieu du 17 au 20 septembre 2004 à Valence (Espagne). L'objectif est de discuter la mise en œuvre de la Stratégie européenne de conservation des plantes, les problèmes que posent la conservation des espèces végétales en Europe ainsi que les progrès obtenus.

Le Groupe étudiera également les avancées réalisées dans la collecte d'informations portant sur les 50 espèces prioritaires du point de vue de la conservation dont la liste a été établie par le Conservatoire botanique de Brest, en coopération avec l'Agence européenne pour l'Environnement.

- **Conservation des amphibiens et reptiles**

Des contrats ont été passés pour préparer des plans d'action pour :

➤ 3 espèces de reptiles menacées :

- *Lacerta agilis*,
- *Elaphe longissima*,
- *Vipera ursinii complex* ;

➤ 2 espèces d'amphibiens :

- *Rana latastei*,
- *Triturus cristatus complex*.

La Conférence sur les tortues marines, préparée en collaboration avec les Conventions de Bonn et de Barcelone, avec l'UICN et avec le RAC/SPA, qui devait se dérouler en Turquie au mois d'octobre a été reportée à mai 2005. Les objectifs seront d'examiner la mise en œuvre des plans d'action actuels et de proposer des actions de conservation appropriées.

- **Conservation des oiseaux**

Une étude a été réalisée par la Fondation *Il Nibbio* sur l'impact écologique de l'utilisation de la grenaille de plomb sur les habitats terrestres et sur l'accumulation de plomb dans les oiseaux non aquatiques.

Le projet de recommandation relatif à l'atténuation des nuisances de la production d'énergie éolienne sur les oiseaux a été révisé, conformément à la décision du Comité permanent, afin d'y inclure les effets sur les chiroptères et les mammifères marins.

d. Conservation des mammifères marins

La 2^e Réunion des Parties contractantes à ACCOBAMS aura lieu à Palma de Majorque du 9 au 12 novembre 2004. Le Secrétariat de la convention y sera représenté.

e. Conservation de la loutre

Le projet tchèque pour la conservation de la loutre est terminé. Il a pu être réalisé grâce au soutien pendant 10 ans du Gouvernement luxembourgeois.

f. Diversité biologique des forêts

Le 5^e Symposium international du Réseau écologique paneuropéen « Conservation de la biodiversité et gestion durable des forêts », organisé en coopération avec le ministère de l'Environnement de Pologne aura lieu du 7 au 9 octobre 2004 à Cracovie. Cette activité est menée en liaison avec le Bureau de liaison de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE) et des propositions spécifiques devraient lui être faites concernant la conservation de la diversité biologique.

Le symposium comportera des sessions plénières et plusieurs groupes de travail sur des thèmes prioritaires : zones protégées forestières, application de la législation relative aux forêts, gestion forestière durable et conservation de la biodiversité, approche écosystémique, lignes directrices pour le choix de sites de boisement.

4. Mise en œuvre de la convention - Dossiers

4.1. Sites spécifiques - Dossiers ouverts

a. Péninsule d'Akamas (Chypre)

Les autorités chypriotes ont informé le Secrétariat qu'une proposition concernant la péninsule d'Akamas avait été présentée au Conseil des Ministres. Elle fera l'objet d'une discussion en septembre. Un rapport complet sera envoyé ultérieurement. Le Bureau décide de garder le dossier ouvert.

b. Tortue verte *Chelonia mydas* à Kazanli (Turquie)

Il n'y a pas d'information nouvelle à signaler. Le Bureau décide de proposer au Comité permanent de clore le dossier à titre provisoire.

4.2. Dossiers éventuels

a. Contrôle du loup et statut légal de l'espèce (Suisse)

Le Secrétariat informe le Bureau que le Gouvernement suisse a transmis au Secrétariat le texte définitif du Concept Loup élaboré par l'Office fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEFP) qui, préalablement à son adoption, a été soumis pour consultation aux milieux intéressés (cantons, associations de protection de la nature, éleveurs, chasseurs notamment).

Le concept contient les principes régissant la protection, le tir, la capture des animaux, la prévention, le constat des dégâts, le versement des indemnités pour les mesures de prévention. Il doit aider les cantons – responsables de l'application – à gérer le retour naturel du prédateur, en particulier à réduire le plus possible les problèmes pouvant survenir entre les activités et besoins de l'homme et le retour naturel de l'animal protégé. Les autorités suisses ont par ailleurs informé le Secrétariat qu'elles transmettraient prochainement, aux fins de discussion par le Comité permanent, la proposition officielle de passage du loup de l'Annexe II à l'Annexe III de la convention, fondée sur l'article 17.

Le Bureau décide de garder le dossier comme dossier éventuel.

b. Projet de construction d'une autoroute dans la gorge de Kresna (Bulgarie)

Le ministère bulgare de l'Environnement a informé le Secrétariat qu'il n'y avait pas d'éléments supplémentaires concernant l'état d'avancement du projet et la procédure de constitution d'une nouvelle aire protégée autour de la gorge.

Un rapport complet sur la question incluant un avis des autres ministères concernés, tel que demandé par le Bureau à sa réunion d'avril 2004 sera transmis au Secrétariat fin octobre.

Un atelier sur le thème « Biodiversité et EIE », organisé par le ministère de l'Environnement et de l'Eau, en coopération avec la Direction Générale « Elargissement », réunissant des représentants des ministères concernés, des experts, des organisations non gouvernementales, s'est tenu à Sofia les 26 et 27 avril 2004.

Le Bureau décide de garder le dossier comme dossier éventuel.

4.3. Plaintes en attente

a. Grottes de la région de la Thrace (Turquie)

Le Secrétariat a écrit aux autorités turques pour demander à nouveau des informations complémentaires sur la protection des grottes de Koyunbaba et Kocakuyu, ainsi que les résultats de la visite sur les lieux effectuée au printemps à Dupnisa. La réponse n'a pas encore été transmise.

Le Bureau décide de présenter ce cas au Comité permanent comme dossier éventuel.

b. Esturgeon ouest-européen (*Acipenser sturio*) en France

Suite à la plainte de France Nature Environnement (FNE) concernant les graves répercussions pour l'esturgeon sauvage ouest-européen de la réalisation d'un itinéraire à très grand gabarit pour l'acheminement des éléments de l'Airbus dit « A380 » entre le port de Bordeaux et Toulouse, une demande d'informations a été adressée aux autorités françaises.

Mme Herrenschildt informe le Bureau qu'une lettre a été adressée à la Commission européenne également saisie de la question, mentionnant les mesures de compensation qui ont été prises. Une copie de cette lettre sera adressée au Secrétariat.

Le Bureau décide de garder cette plainte en tant que plainte en attente.

c. Protection de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) dans la plaine des Maures (France)

Le Bureau avait été informé, à sa dernière réunion, de la réponse très détaillée des autorités françaises portant sur la protection de la Tortue d'Hermann dans le Var. Le Secrétariat informe le Bureau que la SNPN a adressé un nouveau courrier en commentant les mesures prises pour enrayer le déclin de l'espèce et dénonçant le manque de rigueur de l'Etat français dans ce dossier.

Elle demande que l'Etat français prenne des engagements très fermes tant sur les dates de mise en place des mesures de protection que sur les nouvelles menaces (TGV, décharge, pression d'aménagement croissante en périphérie).

La SNPN déplore, par ailleurs, que la zone Natura 2000 ne couvre que 60 % des zones à densité forte ou moyenne de tortues et que le dossier de constitution de la réserve naturelle progresse trop lentement.

Le Bureau décide de présenter ce dossier comme dossier éventuel dans l'optique de faire une visite sur les lieux afin d'approfondir ces différents points.

d. Exploitation d'une carrière « habitat majeur » pour les chauves-souris en Rhénanie-Palatinat (Allemagne)

Suite à la demande du Bureau, le Secrétariat a écrit à la Commission européenne afin de recueillir son avis sur ce site qui est une zone de protection spéciale. La réponse fait état de l'absence de violation de la législation communautaire après examen de la compatibilité des activités minières avec les objectifs de conservation. Le Bureau décide de proposer au Comité permanent de classer la plainte.

e. Installation d'un parc d'éoliennes à Balchik – Via Pontica (Bulgarie)

Le Secrétariat a écrit aux autorités bulgares pour demander de lui communiquer des cartes indiquant l'emplacement du site choisi et les zones Ramsar ainsi qu'un résumé de l'Etude d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE).

Le Gouvernement bulgare a informé le Secrétariat qu'il était difficile de définir de façon précise les limites du couloir de migration et qu'aucun site Ramsar n'était concerné. Il est conscient, vu la situation géographique de la Bulgarie, de l'importance du choix adéquat des futurs sites d'implantation des éoliennes et apprécierait toute forme d'assistance technique.

Les ONG, par ailleurs, ont transmis un rapport mettant en cause la procédure d'acceptation du projet, en particulier le contenu de l'étude d'impact ainsi que l'emplacement proposé.

Sur la base des informations fournies par les ONG, le Bureau invite le Gouvernement bulgare à lui transmettre un rapport complet sur la question.

f. Plan hydrologique national (Espagne)

Le Plan hydrologique national a été abandonné par les autorités espagnoles.

g. Barrage de la Breña (Espagne)

Le Secrétariat a été saisi d'une plainte d'une ONG « *Ecologistas en acción* » portant sur la réalisation d'un barrage sur la rivière Guadiato, susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'habitat du Lynx ibérique dans la Sierra Morena.

Une demande d'information a été adressée aux autorités espagnoles qui ont transmis au Secrétariat un avis de la Commission européenne également saisie de cette question.

La Commission reconnaît que ce projet est de nature à avoir un certain impact sur l'habitat du Lynx ibérique.

Une étude de l'évaluation des incidences sur l'environnement a été réalisée et des solutions alternatives ont été étudiées. Les arguments d'intérêt public prioritaire du projet plaident néanmoins en faveur de sa réalisation à condition que les mesures compensatoires prévues soient prises.

Le Bureau prend note de ces informations et décide de classer la plainte.

5. Visite sur les lieux

a. Construction d'une voie navigable Danube-mer Noire dans l'estuaire de Bystre (delta du Danube, Ukraine)

Le Secrétariat présente les résultats de la visite sur les lieux effectuée du 22 au 25 juillet 2004 par un expert accompagné d'un membre du Secrétariat suite à l'invitation du Gouvernement ukrainien. Elle avait pour objets :

- D'examiner le projet de construction d'un canal de navigation empruntant l'estuaire de Bystre, situé dans la partie ukrainienne du delta du Danube ;
- D'évaluer les impacts possibles sur les espèces faunistiques et floristiques ainsi que sur leurs habitats ;
- D'étudier le statut légal de l'aire concernée en accordant une attention particulière au contexte transfrontière ;
- D'examiner les modalités de financement ;
- D'échanger avec les autorités ainsi qu'avec les ONG concernées ;
- De faire les recommandations appropriées au Comité permanent.

La visite a mis en évidence l'insuffisante prise en compte des aspects environnementaux ainsi que l'absence de consultation adéquate des Etats voisins concernés (Moldova, Roumanie). Le projet devrait être reconsidéré afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable en plaçant la réflexion sur le long terme et à l'échelle fonctionnelle du delta.

A cette fin, des mesures ont été proposées par l'expert, notamment :

- Suspendre immédiatement la réalisation des travaux en cours dans l'estuaire du canal de Bystre et abandonner la réalisation de la phase 2 du projet ; assurer un suivi physique et biologique approfondi de l'évolution de l'estuaire et du canal de Bystre ;
- Réaliser une étude d'impact environnementale plus complète et approfondie, analysant et comparant les coûts collectifs des alternatives possibles et les conséquences des travaux au plan transfrontalier ;
- Organiser un atelier international de réflexion, placé sous les auspices du Conseil de l'Europe, en vue de l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable de la région de Vilково ; inviter à participer à cette rencontre les deux autres pays signataires de l'accord trilatéral visant la coopération dans la zone des réserves naturelles du delta du Danube et du cours inférieur de la Prut, à savoir la Moldova et la Roumanie ;
- Demander l'appui des organisations internationales à l'élaboration de ce plan, et l'appui des bailleurs multilatéraux pour sa réalisation ;
- Conforter la protection de la partie active du delta majeur.

Un projet de recommandation sera soumis pour examen et approbation à la prochaine réunion du Comité permanent.

Le Bureau décide d'inscrire ce point en tant que dossier éventuel à l'ordre du jour de la 24^e réunion eu Comité permanent.

b. Barrages hydro-électriques à Kárahnjúkár et Nordlingaalda (Islande)

Le Bureau est informé que, suite à l'invitation du Gouvernement islandais, un expert, accompagné d'un membre Secrétariat, a effectué une visite les lieux du 18 au 21 juillet 2004 qui avait pour objets :

- D'examiner les deux projets de construction de barrages hydro-électriques (Kárahnjúkár et Nordlingaalda) ;
- D'évaluer les menaces possibles pour la flore et la faune (en particulier les populations d'oiseaux) et les habitats ;

- De s'entretenir avec toutes les autorités concernées et les ONG ;
- De faire des recommandations appropriées au gouvernement.

Il ressort de l'expertise que l'autorisation de réaliser le barrage de Kárahnjúkár a été assortie de 20 conditions définies par le ministère de l'Environnement dans le cadre de la procédure d'EIE et acceptées par le promoteur, entre autres la création d'un parc national.

Le projet de Nordlingaalda (Thjórsárver) a été reporté en raison de l'intérêt du site, zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar qui héberge la plus grande colonie reproductrice d'oies à bec court (*Anser brachyrhynchus*).

Ces projets sont susceptibles d'avoir un impact sur l'habitat de quelques espèces protégées au titre de la convention. La population globale d'oies à bec court présente dans le pays ne sera pas affectée. L'expertise a cependant mis en évidence la nécessité de prendre en compte l'ensemble des projets de même nature qui sont prévus et de réaliser une évaluation complète comportant une analyse de risque pour les espèces.

Des mesures destinées à assurer la compatibilité de ces projets avec les objectifs de conservation de la diversité biologique ont été proposées. Elles figurent dans le projet de recommandation qui sera présenté au Comité permanent.

Le Bureau décide de présenter ce dossier au Comité permanent, assorti de son avis de ne pas ouvrir de dossier.

c. Antenne militaire sur la base sous souveraineté britannique (Chypre)

A l'invitation des autorités britanniques, un expert, accompagné d'un membre du Secrétariat, s'est rendu sur les lieux les 6 et 7 septembre 2004 afin d'analyser le suivi des effets de l'antenne de communication (Pluto II) sur la vie sauvage, ainsi que les mesures d'atténuation et de compensation écologique.

Il semble que les antennes n'ont pas d'impacts significatifs sur les espèces.

La visite a mis en évidence l'intérêt patrimonial de la zone humide d'Akrotiri et l'importance des mesures d'atténuation et de compensation déjà prises : pose de réflecteurs, éclairage de nuit, réalisation d'un plan de gestion. Elle a mis également en lumière les divergences d'opinion en ce qui concerne les méthodes de collecte et d'analyse de données concernant le taux de mortalité et les radiations électromagnétiques ainsi que le contenu de l'EIE.

L'expert formulera plusieurs recommandations visant, notamment, à :

- Renforcer la coopération entre les différents interlocuteurs ;
- Poursuivre le monitoring et les recherches destinées à minimiser les effets ;
- Appliquer le principe de précaution avant d'envisager toute nouvelle construction d'antennes ;
- Maîtriser les autres pressions qui s'exercent sur la zone humide.

Le Bureau prend note de ces informations. Il estime qu'il n'y a pas lieu de présenter cette question en tant que dossier éventuel.

6. Suivi des recommandations

a. Suivi de la Recommandation n° 97 (2002) du Comité permanent relative à la conservation de l'Ibis chauve (*Geronticus eremita*) et au projet de développement touristique de Tifnit (Souss Massa, Maroc)

Le Gouvernement marocain n'a transmis au Secrétariat aucune information concernant le projet de développement touristique dans le parc national de Souss Massa.

b. Suivi de la Recommandation n° 107 (2003) concernant le barrage d'Odelouca (Portugal)

Le Gouvernement portugais n'a pas encore communiqué son rapport sur la mise en œuvre de la recommandation.

Le Bureau est d'avis qu'il convient de continuer à suivre attentivement la situation et décide de maintenir ces deux points à l'ordre du jour du Comité permanent.

7. Propositions pour le programme d'activités de l'année 2005

Le Bureau apporte de légères modifications au programme de travail présenté par le Secrétariat avant de l'approuver.

8. Projet d'ordre du jour de la 24^e réunion du Comité permanent

Le Bureau prend connaissance du projet d'ordre du jour. Il propose d'ajouter :

- Sous le point 4.3. une discussion du projet de déclaration ;
- Sous « Points pour information », la question de Zante et celle de la capture illégale des oiseaux à Chypre ;
- Sous le point 5.4. « Suivi des recommandations » celle relative au projet de construction de la Via Baltica (Pologne), Recommandation n° 108 (2003).

9. Questions diverses

Le Bureau a un échange de vues sur :

- La question des espèces inscrites aux annexes d'autres conventions et sur la nécessaire cohérence entre les instruments internationaux. Une proposition émanant de l'Australie vise à inscrire le Grand requin blanc à l'annexe II de la CITES ; cette espèce est listée à l'Annexe II de la Convention de Berne. Le Bureau charge le Secrétariat de faire circuler cette information aux Parties contractantes. Il en est de même pour la question de la commercialisation de *Lithophaga lithophaga* actuellement traitée à la CITES qui fait l'objet d'une recommandation du Comité permanent [Recommandation n° 85 (2001)].

Le Bureau estime que l'attention des points focaux de la CITES devrait être attirée sur l'action entreprise dans le cadre de la Convention de Berne.

- Les conséquences des changements climatiques pour certaines espèces qui seront amenées à se déplacer.

Le Bureau est d'avis qu'une réflexion prospective sur ce thème pourrait être envisagée.



A N N E X E 1

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 21 juin 2004

Comité permanent **Réunion du Bureau**

Strasbourg, le 10 septembre 2004
(Salle 17, ouverture à 9 h 30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Préparation du 25^e anniversaire de la convention**
- 3. Evolution du Programme d'activités 2004**
- 4. Mise en œuvre de la Convention: Dossiers**
 - 4.1. Sites spécifiques – Dossiers ouverts**
 - ☛ Péninsule d'Akamas (Chypre)
 - ☛ Tortue verte *Chelonia mydas* à Kazanlı(Turquie)
 - 4.2. Dossiers éventuels**
 - ☛ Suisse : contrôle du loup et statut légal de l'espèce
 - ☛ Bulgarie : projet de construction d'une autoroute traversant la Gorge de Kresna [Recommandation n° 98 (2002)]
 - 4.3. Plaintes en attente et autres informations**
 - ☛ Turquie : Grottes dans la région de la Thrace
 - ☛ France : Esturgeon (*Acipenser sturio*) dans la Gironde
 - ☛ France : Protection de la tortue d'Hermann dans la plaine des Maures
 - ☛ Allemagne : exploitation d'une carrière « habitat majeur » pour les chauve-souris » (Rhénanie-Palatinat)
 - ☛ Bulgarie : Via Pontica – Installation d'un parc d'éoliennes
 - ☛ Espagne : Projet de barrage La Breña II et l'habitat du Lynx ibérique
 - 4.4 Visite sur les lieux**
 - ☛ Ukraine : Construction d'une voie navigable Danube-mer Noire dans l'estuaire de Bystroye (delta du Danube)
 - ☛ Islande : Barrages hydro-électriques à Kárahnjúkár et Nordlingaalda
 - ☛ Chypre : antenne militaire sur la base sous souveraineté britannique

5. Suivi des Recommandations - Evolution de la situation :

- ☛ Maroc : projet de développement touristique dans le parc national de Souss Massa [Recommandation n° 97 (2002)]
- ☛ Portugal : barrage d'Odelouca [Recommandation n° 107 (2003)]

6. Propositions pour le programme d'activités de l'année 2005

7. Projet d'ordre du jour de la 24^e réunion du Comité permanent

8. Questions diverses



ANNEXE 2

Strasbourg, le 6 septembre 2004
[list part Bureau sept 2004.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS
CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL

Standing Committee / Comité permanent

Meeting of the Bureau / Réunion du Bureau

Strasbourg, le 10 septembre 2004
Palais de l'Europe, Salle 17

PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS

FRANCE / FRANCE Mrs Véronique HERRENSCHMIDT, Responsable de la mission internationale, Direction de la nature et des paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable,, 20, avenue de Ségur, F-75302 PARIS 07 SP

Tel : +33 1 42 19 19 48. Fax : +33 1 42 19 19 06

E-mail : veronique.herrenschmidt@environnement.gouv.fr

(E) (F)

LATVIA/LETTONIE Ms Ilona JEPSEN, European Commission, Environment Directorate General B2, B2 Nature and Biodiversity, Avenue de Beaulieu 5, B-1160 BRUXELLES / Belgium.

Tel : ++32 2 296 8703. Fax: +32 2 299 0895. E-mail : ilona.jepsen@cec.eu.int

(E)

MONACO/MONACO Mr Patrick VAN KLAVEREN, Délégué à l'Environnement International et Méditerranéen, Ministère d'Etat, Place de la Visitation, MC-98000 MONACO.

Tel : +377 93 15 81 48. Fax : +377 93 50 95 91. E-mail : pvanklaveren@gouv.mc

(F)

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage / Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France

Tel : +33 3 88 41 20 00. Fax : +33 3 88 41 37 51

Mrs Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Director General of Education, Culture and Heritage, Youth and Sport / Directrice Générale de l' Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport

Mrs Catherine ROTH, Director of Culture and Cultural and Natural Heritage / Directrice de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel

Tel : +33 3 88 41 22 50. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail: catherine.roth@coe.int

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of Natural Heritage and Biological Diversity Division / Chef de la Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 59. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mrs Françoise BAUER, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 61. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : francoise.bauer@coe.int

Mrs Hélène BOUGUESSA, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 64. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : helene.bouguessa@coe.int

Ms Elisa RIVERA, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 50 72. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : elisa.rivera@coe.int

Mrs Véronique de CUSSAC, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 34 76 Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : veronique.decusac@coe.int